

Commune de Braine-le-Château

Amélioration de la mobilité dans le secteur rue Auguste Latour, avenue Notre-Dame-au-Bois, Vieux chemin de Nivelles

Réunion publique du 4/10/2011

Liste des réactions du public

Arpayge

Contrôles de vitesse par la police

- Plusieurs demandes pour que des contrôles policiers soient effectués en terme de respect des vitesses et du tonnage des camions.

- Des demandes pour que les contrôles policiers dans le centre soient arrêtés.

Vieux chemin de Nivelles

- les voitures roulent trop vite, demande de créer un ralentisseur ou des rétrécissements de voirie,

- demande de créer du stationnement proche des maisons. Il n'y a pas de place dans l'emprise actuelle de la voirie pour créer du stationnement. Un parking existe à proximité directe du Vieux chemin de Nivelles sur le site de l'ancienne gare. Il est jugé trop loin.

- la voirie est en mauvais état. Demande de réfection de la voirie

- demande de mise en zone 30

Rue Auguste Latour et rue Notre-Dame-Au-Bois

- proposition de mise en sens unique de la rue Auguste Latour et de la rue Notre-Dame-au-Bois pour créer un vaste giratoire dans le but de décourager le trafic de transit.

Selon Mr Fauconnier, le trafic de transit est impossible à supprimer compte tenu de la configuration actuelle du réseau routier supra communal et régional.

L'un des inconvénients d'une mise en sens unique de ces deux rues serait l'accélération de la vitesse des véhicules. Il faudrait combiner cette mise en sens unique avec des rétrécissements de voirie ou aménagements de type casse-vitesse. L'intervenant invite à aller voir des exemples de réalisations similaires dans des communes voisines,

- des intervenants sont contre la mise en sens unique de la rue Notre-Dame-au-Bois.

Rue Auguste Latour

- l'interdiction aux camions de + de 3,5 T n'est pas respectée, demande de réaliser des contrôles de police pour contrôler les camions,

- la vitesse de circulation est le problème principal dans cette rue selon plusieurs intervenants,

- des rétroviseurs de voitures en stationnement sont arrachés. De ce fait, certains riverains préfèrent se garer sur leur entrée de garage plutôt que sur la bande de stationnement,

- les bordures de trottoir chanfreinées (franchissables) sont dangereuses car des voitures roulent sur les trottoirs. L'installation de barrières de rue est prévue pour les en empêcher. Certaines barrières de rue seront amovibles pour être enlevées uniquement lors de festivités,

- des bornes limitant les bandes de stationnement sont régulièrement arrachées et ou endommagées,
- les îlots délimitant et ponctuant les bandes de stationnement sont délimités par une bordure, ils sont plantés de plantes couvre sol et d'arbre haute tige

Rue Notre-Dame-au-Bois

- demande de réaliser de nouveaux trottoirs, les trottoirs actuels étant en très mauvais état,
- demande de réaliser un marquage au sol en peinture blanche, à cheval sur le trottoir et sur la voirie pour délimiter du stationnement dans le bas de l'avenue. Mr Fauconnier indique qu'un parking sera aménagé prochainement à proximité, dans le centre,
- des demandes de réaliser des passages piétons dans la rue Notre-Dame-au-Bois,

Avenue Bel Air

- demande de ne pas mettre l'avenue en sens unique dans le sens montant, car en hiver, en cas de verglas, de gel et de neige, les automobilistes ne peuvent pas monter l'avenue compte tenu de la pente importante. Laisser l'avenue à double sens leur permettrait d'y accéder par la rue Notre-Dame-au-Bois, lors de ce type de conditions météo.

Les Colirs

- demande de mise en zone 30 pour décourager la circulation de transit,
- dans le cadre du plan triennal, la Commune a prévu des aménagements du même type que ceux qui ont été présentés ce soir (rétrécissement de voirie, barrières de rue alternées, ...),
- des changements de sens de circulation des voiries ne sont pas prévus,
- un intervenant propose de couper en deux la voirie, de prévoir des zones de retournement afin de supprimer la circulation de transit.
Plusieurs demandes vont dans ce sens de supprimer la circulation de transit.

En général

- plusieurs intervenants sont opposés à la mise en zone 30 des voiries
- un intervenant signale qu'il existait à la Commune, un plan de circulation qui avait été mis au point avec la population,

Rue Marcel Plasman (en-dehors de la zone d'étude)

- des demandes pour déplacer le passage piéton existant dans le virage, il ne permet pas une bonne visibilité des piétons,